

INFORMATIONS JURIDIQUES

COPYRIGHTS

Copyright © 2015 LaCie. Tous droits réservés. Toute reproduction, transmission ou stockage même partiel de ce manuel, sous quelque forme que ce soit ou par un moyen quelconque, électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre, est formellement interdit sans l'accord préalable de LaCie.

MODIFICATIONS

Les explications et spécifications figurant dans ce manuel sont fournies à titre indicatif, ces informations pouvant être modifiées sans avis préalable. Ce document a été rédigé avec le plus grand soin dans le but de vous fournir des informations fiables. Toutefois, LaCie ne peut être tenue pour responsable de toute erreur ou omission ou de l'usage dont il est fait du présent document et de son contenu. LaCie se réserve le droit de modifier ou d'améliorer la conception ou le manuel du produit sans aucune restriction et sans obligation d'en avertir les utilisateurs.

AVIS DE CONFORMITÉ AUX NORMES DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES COMMUNICATIONS

Cet équipement a été testé et est conforme aux limitations établies pour la classification en tant que dispositif numérique de classe B, selon la section 15 du règlement de la FCC. Ces restrictions sont destinées à assurer une protection raisonnable contre les interférences indésirables lorsque l'appareil est utilisé dans un environnement résidentiel. Ce matériel génère, utilise et peut émettre un rayonnement de fréquence radio. En outre, en cas d'installation ou d'utilisation non conforme aux instructions, il risque de provoquer des interférences indésirables avec les communications radio. Cependant, rien ne garantit qu'aucune interférence ne se produira dans certaines installations particulières. Si cet équipement provoque des interférences indésirables avec les réceptions radio et télévision (ce que vous pouvez déterminer en allumant et en éteignant l'appareil), nous vous engageons vivement à y remédier en prenant l'une des mesures ci-dessous.

1. Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
2. Augmentez la distance séparant l'appareil du récepteur.
3. Raccordez l'équipement à une prise de courant située sur un circuit différent de celui du récepteur.
4. Contactez votre revendeur ou un technicien qualifié en réparation radio/télévision.

Avertissement de la FCC : toute modification effectuée sur ce matériel, n'ayant pas été expressément approuvée par les instances responsables des problèmes de conformité, peut entraîner l'annulation du droit à utiliser cet appareil.

Cet appareil est conforme aux dispositions de la section 15 de la réglementation FCC. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences préjudiciables et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable.

Information importante : Avis sur l'exposition aux rayonnements : Ce matériel est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements de la FCC établies pour un environnement non contrôlé. Ce matériel doit être installé et utilisé en maintenant une distance minimale de 20 cm entre l'antenne active et l'utilisateur.

Cet émetteur ne doit pas être adjacent à une autre antenne ou un autre émetteur, ni être utilisé conjointement avec une autre antenne ou un autre émetteur.

La disponibilité de certains canaux et/ou de certaines bandes de fréquences spécifiques dépend de chaque pays et leur microprogrammation est réalisée en usine en fonction de la destination. L'utilisateur ne peut pas accéder au réglage du microprogramme.

WEEE



La présence de ce symbole sur le produit ou sur son emballage indique que vous ne pouvez pas le mettre au rebut avec les ordures ménagères classiques. Vous êtes en effet responsable de la mise au rebut de vos appareils usagés et vous êtes tenu de les déposer, par exemple, dans un centre de traitement agréé pour le recyclage des déchets de matériel électrique et électronique. La collecte et le recyclage séparés de vos équipements usagés permettront de préserver les ressources naturelles et de garantir que ces équipements seront recyclés dans le respect de la santé humaine et de l'environnement. Pour plus d'informations sur les lieux de collecte des équipements usagés, contactez votre mairie, votre service de traitement des déchets ménagers ou le magasin où vous avez acheté le produit.

MARQUES COMMERCIALES

Apple, Mac et Macintosh sont des marques déposées d'Apple Inc. Microsoft, Windows XP, Windows Vista et Windows 7 sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Toutes les autres marques commerciales citées dans ce manuel appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Cet appareil numérique de classe B satisfait à toutes les exigences de la réglementation canadienne relative aux appareils susceptibles de provoquer un brouillage radioélectrique.

CAN ICES-3 (B)/NMB-3(B)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION JAPONAISE

Cet appareil est classé dans la classe B par le conseil de contrôle volontaire des interférences (Voluntary Control Council for Interference [VCCI]). Une utilisation de cet appareil à proximité d'un récepteur radio/TV peut provoquer des interférences radio. Installez le matériel conformément aux instructions du manuel. Cette déclaration ne s'applique pas à la LaCie CloudBox.

DÉCLARATION DU FABRICANT CONCERNANT LA CERTIFICATION CE



Nous, la société LaCie, déclarons solennellement que ce produit est conforme aux normes européennes ci-dessous : Directive relative à la compatibilité électromagnétique (2004/108/CE) ; Directive relative aux basses tensions : 2006/95/CE